

ASA du Canal de Gignac

1 Parc Camalcé

34150 Gignac

**PROCES VERBAL VALIDANT LES RESULTATS DE LA CONSULTATION DES
FUTURS EVENTUELS MEMBRES POUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA
DU CANAL DE GIGNAC**

L'article 37 de l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et l'article 68 du décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance prévoient une consultation organisée par l'autorité administrative auprès des propriétaires d'immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre.

La consultation a été réalisée par consultation écrite, envoyée avec les documents nécessaires le 12/06/2020 par lettre recommandée avec accusé de réception avec la date de fin de consultation arrêtée au 10 juillet 2020 en raison des dispositifs COVID-19. Parallèlement, les documents de la consultation ont été mis à disposition des éventuels futurs membres dans les 6 mairies du périmètre concerné : Bélarga, Plaissan, Puilacher, Campagnan, St Pargoire et Tressan. Les récépissés d'affichage de la consultation ont tous été obtenus.

Chaque propriétaire a été informé qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition avant la date du 10 juillet, il serait réputé favorable à l'extension.

De plus une ASL a été constituée pour engager les propriétaires dans le projet, le récépissé de déclaration de cette ASL a été émis par la Sous-Préfecture de Lodève en date du 10/07/2020

Consultation bilan des réponses :

Nombre de futurs éventuels membres consultés : 106

- Nombre et noms des personnes qui ont répondu favorable explicitement : 14

ALEXANDRE ROMARIC	EL MAHI AZIZ
BEDAT MARIE CHRISTINE	JIMENEZ ANDRE
BELLY JEAN MICHEL	NEGROU FRANCK
BRUN MATHIEU	REYNARD BEATRICE
CAZOTTES ALAIN	SOULIER JACQUES
CLAPAREDE CHRISTEL	SOULIER SERGE
CORBIERE FRANCOIS	TARISSE JEREMIE

- Nombre et noms des personnes qui ont répondu défavorablement : 0
- Nombre et noms des personnes qui dûment avisés des conséquences de leurs abstention (vote favorable) n'ont pas fait connaître leur opposition par écrit : 91

ALAZARD ALEXANDRE	DUFFOUR JEAN-LUC ET FRANCOISE	NEGROU LUDOVIC
ALAZARD ANNE LAURE	DUNY CEDRIC ET DUHAUT EVE	OLIETE QUENTIN
ALBALADEJO ANTOINE	DUPY CHRISTIAN ET HELENE	PAGES ANDRE ET ESPERANCE
ALBALADEJO CLAUDE	ENJALBERT ANDRE	PAGES PASCAL ET SANDRINE
ALBINET CHRISTINE	EYRAL REGIS ET VERONIQUE	PASTOR MICHEL ET THERESE
ALCAZAR PIERRE NOEL	FULCRAND BENOIT	ROSSIGNOL BERNARD ET JOSY

Procès-verbal validant les résultats de la consultation des éventuels futurs membres pour l'extension du périmètre de l'ASA du Canal de Gignac

- Hypothèse 1 : Soit lorsque la majorité des propriétaires représentent au moins les deux tiers de la superficie des propriétés s'est prononcée favorablement,
- Hypothèse 2 : Soit lorsque les deux tiers des propriétaires représentant plus de la majorité de la superficie se sont prononcés favorablement. »

105 propriétaires sur 106 ont été favorables : la majorité qualifiée définie par l'article 14 de l'ordonnance de 2004 est établie.

Les futurs éventuels membres approuvent l'extension du périmètre syndical

Le Président de l'ASA du Canal de Gignac
Jean-Claude BLANC

Le 13/07/2020,

